

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 24 avril 2015

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, Mme BUGEON, M. FOURNIER, M. CERVANTES, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL-RODET, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, Mme LABROT, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Adjoints au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. BLUY, M. GROS, Mme MAZARI - ALLEL, M. BELHADJ, M. FERREIRA, Mme LEFEVRE, Mme ROZENBLIT, Mme BOUHASSANE, Mme CROYET, M. DELAHAYE, Mme MOREL, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. VAUTE, Mme DUPRAT, M. PALY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. GIORGIS par M. FOURNIER
Mme LAMOUREUX par Mme HELLE
M. HERMELIN par M. GONTARD
Mme HADDAOUI par Mme LICHIERE
M. LOTTIAUX par Mme MAS
M. MARCUCCI par Mme DUPRAT

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

Mme LOUARD

xxx

Mme RIGAULT et M. YEMMOUNI entrent en séance pendant la présentation du rapport n°1.

M. MARTINEZ-TOCABENS, représenté jusqu'alors par Mme CLAVEL, rejoint l'Assemblée au cours des débats relatifs au rapport n°2.

Mme LAGRANGE et M. AUDOYER-GONZALEZ, respectivement représentés jusqu'à leur arrivée par Mme GAGNIARD et M. EL KHATMI, entrent en séance avant le vote du rapport n°10.

M. CERVANTES quitte la salle après le vote du rapport n°15 et la regagne durant la présentation du rapport n°18.

xxx

La séance est ouverte à 18 H 10 par Mme le Maire, Présidente.

xxx

Mme ROZENBLIT est désignée comme Secrétaire de Séance.

xxx

En préalable à l'ouverture de la séance Madame le Maire, Présidente, fait part d'une communication relative à la composition du groupe politique « Réinventons Avignon ».

Par courrier du 21 avril 2015, M. David FOURNIER, président de ce groupe, lui a fait savoir que suite à une réunion plénière du 17 avril 2015, Messieurs Jean-Pierre CERVANTES et Olivier GROS ne faisaient plus partie du groupe « Réinventons Avignon ».

Madame le Maire, Présidente, indique que par conséquent Messieurs Jean-Pierre CERVANTES et Olivier GROS siégeront dorénavant en tant que non-inscrits et que ceux-ci sont désormais au nombre de 8. Elle en appelle à nouveau à l'autodiscipline collective et redit qu'en principe seuls sont dûment habilités à intervenir les membres de groupe. Elle invite donc les élus non-inscrits à utiliser avec parcimonie le temps de parole en conseil et rappelle, par ailleurs, qu'ils participent aux diverses Commissions préparatoires pendant lesquelles le temps de parole est libre.

M. CERVANTES intervient, d'une part pour préciser que lors de la séance plénière du groupe « Réinventons Avignon » deux élus membres n'avaient pas été invités, d'autre part, pour rappeler qu'il avait demandé l'installation d'isoloirs pour le vote de la délibération n°30.

Madame le Maire, Présidente, lui fait savoir que les textes en vigueur ne prévoient aucunement l'installation d'isoloir.

xxx

Le compte rendu analytique de la précédente séance du **25 mars 2015** est **ADOPTÉ**.

xxx

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Composition du Conseil communautaire du Grand Avignon - Avis du Conseil municipal : Mme Cécile HELLE, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **REFUSE** l'accord local sur le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires du Grand Avignon,
- **DEMANDE** la répartition des 59 sièges telle qu'issue des II à IV de l'article L.5211-6-1 du C.G.C.T.,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOPTE - Ont voté contre : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT-XICLUNA, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme MAS, M. VAUTE, Mme RIGAUT, M. MARCUCCI représenté par Mme DUPRAT, Mme DUPRAT, M. PALY. Se sont abstenus : Mme ROUMETTE, M. MERINDOL.**

2 - PRÉVENTION - SÉCURITÉ : Adhésion au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (Efus) et au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU). Mme Cécile HELLE, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer aux Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus) et Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) moyennant une cotisation annuelle de 2.420 €,
- **ADOPTE** le Manifeste d'Aubervilliers et de Saint Denis,
- **DESIGNE** M. Michel GONTARD, 1^{er} Adjoint au Maire, en qualité de délégué titulaire et M. Philippe FERREIRA, Conseiller Municipal, en qualité de délégué suppléant, pour représenter la Ville aux assemblées générales,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 011, compte 6281, fonction 0201,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document qui pourrait s'avérer nécessaire.

- **ADOPTE - Se sont abstenus : Mme GOILLIOT-XICLUNA, M. VAUTE, M. MARCUCCI représenté par Mme DUPRAT, Mme DUPRAT, M. PALY.**

3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Confirmation des périmètres des quartiers de la Ville et adoption de la nouvelle charte des conseils de quartier.. Mme Kamila BOUHASSANE, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** les périmètres des quartiers tels que délimités dans l'annexe 1,
- **ADOPTE** la charte définissant le rôle, la composition et le fonctionnement des conseils de quartier,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'élu(e) délégué(e), à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOPTE -**

4 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Opération urbaine F.I.S.A.C. : "Le Printemps des Créateurs". M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise en œuvre du « Printemps des Créateurs » dans le cadre de l'opération urbaine FISAC,
- **APPROUVE** la convention d'objectif avec l'association « La Fédération des Commerçants et Artisans d'Avignon »,
- **APPROUVE** la mise à disposition du domaine public à titre gracieux pour cet événement,
- **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 28.864 € pour soutenir financièrement cette opération,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 65748, fonction 90,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tous documents à intervenir.

- **ADOPTÉ** -

5 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Zone Franche Urbaine - Territoire Entrepreneur - Soutien à l'implantation du dispositif CitésLab.. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de contribuer à l'implantation du dispositif CitésLab au Château de la Barbière par le versement d'une aide de 1 128 euros à l'association « Initiative Grand Avignon »
- **IMPUTE** cette aide au chapitre 20, compte 2031, fonction 8242 programme 2011PO39,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tous actes à intervenir en application de la présente délibération.

- **ADOPTÉ** -

6 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU (2014-2018).. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré /

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204, compte 204-22, fonction 72
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTÉ** -

7 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT : Garantie d'emprunt à hauteur de 100 % sollicitée par l'OPH du Grand Avignon - Travaux d'amélioration sur diverses résidences du secteur d'Avignon - Prêts de 858.700 € auprès de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse.. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes les sommes dues en principal, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt contracté par l'OPH du Grand Avignon auprès de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse pour un emprunt d'un montant global de 858.700€.

- **S'ENGAGE** au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Épargne par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

8 - ACTION CULTURELLE : Convention quadripartite Ville d'Avignon/Ministère de la Culture /Association Jean VILAR/Bibliothèque Nationale de France (2015-2016-2017). Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le nouveau projet de convention quadripartite Etat / Ville d'Avignon / Association Jean VILAR / Bibliothèque Nationale de France pour les années 2015 à 2017,
- **DECIDE** que le montant de la subvention municipale s'élèvera à 20 000 euros pour l'année 2015,
- **IMPUTE** cette subvention au chapitre 65, compte 65748, fonction 3391,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu (e) Délégué (e) à signer la convention à intervenir et toutes pièces qui pourraient s'avérer nécessaires.

- ADOPTE -

9 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Convention d'objectifs Ville d'Avignon/Association Résonance Août en Avignon (2015/2017). Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes convention d'objectifs avec l'association Résonance août en Avignon pour 3 ans (2015-2017),
- **DECIDE** que pour l'année 2015 le montant de la subvention de la Ville s'élèvera à 23 000 euros,
- **IMPUTE** cette dépense au chapitre 65, compte 65748 fonction 3392,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention à intervenir et tous documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- ADOPTE -

10 - ACTION CULTURELLE - FESTIVAL : Convention multipartite pluriannuelle relative à l'Association de Gestion du Festival - Avenant N°1 entre la Ville d'Avignon et l'Association de Gestion du Festival - Adoption. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'adopter le principe d'un avenant n°1 modifiant pour 2015 la convention multipartite pluriannuelle Ville d'Avignon/ Communauté d'Agglomération du Grand Avignon/Etat/Région PACA/Département de Vaucluse/Association de Gestion du Festival d'Avignon,
- **DECIDE** que cet avenant aura la forme d'un avenant bipartite Ville d'Avignon/Association de Gestion du Festival d'Avignon,

- **DECIDE** que la subvention de fonctionnement 2015 de la Ville d'Avignon s'élèvera à 931.000 €,
- **IMPUTE** cette subvention au chapitre 65, compte 63748, fonction 331,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer l'avenant N°1 à intervenir et tous documents pouvant s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** - **Se sont abstenus** : Mme GOILLIOT-XICLUNA, M. VAUTE, M. MARCUCCI représenté par Mme DUPRAT, Mme DUPRAT, M. PALY.

11 - ACTION CULTURELLE - MUSÉE : Travaux de réhabilitation des Hôtels de Caumont et de Montfaucon en vue de l'extension de la Collection Lambert en Avignon - Actualisation du montant de l'opération - Avenant n°2 au contrat de mandat public avec la SEM Citadis - Approbation. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le plan de financement qui fixe la participation de la Ville d'Avignon à 2,55 M € HT soit 20% du coût HT du projet de réhabilitation des Hôtels de Caumont et de Montfaucon et approuve l'augmentation du montant de l'opération à 12,75 M € HT soit 15,3 M € TTC,
- **DECIDE** de porter le mandat de la société Citadis dans le cadre de la réalisation des travaux de réhabilitation des Hôtels de Caumont et de Montfaucon en vue de l'extension de la Collection Lambert en Avignon à 12,75 M € HT soit 15,3 M € TTC,
- **ADOpte** l'avenant n°2 au contrat de mandat conclu avec la Société Citadis définissant les modifications de l'enveloppe financière, conformément à l'article 2 dudit mandat,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) Délégué (e) à signer l'avenant à intervenir et toutes pièces qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** - **Se sont abstenus** : M. CERVANTES, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme MAS, Mme RIGAULT.

12 - ACTION CULTURELLE - MUSÉE : Musée REQUIEN : Exposition "Le loup, le retour ! De la réputation à la réalité" - Fixation du tarif et vente d'un livret guide. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de la mise en vente de 2 000 exemplaires du livret guide : « Le Loup, le retour ! De la réputation à la réalité » par la régie municipale du Musée Requier, au prix unitaire de 5 € et de la diffusion de 500 exemplaires gratuits.
- **IMPUTE** les recettes à percevoir sur le chapitre 70, compte 7088, fonction 322.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer tous documents pouvant s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

13 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL - MUSÉES : Amélioration de l'accessibilité et mise aux normes de sécurité du Musée CALVET - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les travaux d'accessibilité et de mise aux normes de sécurité du Musée CALVET,

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur selon le plan de financement ci annexé à la présente délibération,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 2313 fonction 322 programme 2010P111,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

14 - ACTION CULTURELLE : Adhésion de la Ville d'Avignon à l'Association du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS). Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'adhérer à l'Association ICOMOS pour soutenir, développer et bénéficier de ses actions en faveur de la conservation, de la restauration et de la valorisation du patrimoine avignonnais inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, moyennant une cotisation annuelle de 1.400 € pour l'année 2015,
- **DESIGNE** M. Sébastien GIORGIS, Adjoint au Maire délégué au Patrimoine historique et culturel, pour représenter la Ville au sein de l'assemblée générale,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 011 compte 6281 fonction 0201,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer tout document qui pourrait s'avérer nécessaire.

- ADOPTE - N'a pas pris part au vote : M. GIORGIS.

15 - POLITIQUE URBAINE : ET PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions au propriétaire concerné,
- **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la Ville d'Avignon, au chapitre 204, compte 204-22, fonction 72 pour le ravalement de façades Patrimoine Historique,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE -

16 - ACTION SOCIALE - AIRE DE STATIONNEMENT : Autorisation de signature de l'avenant n°14 à la convention du 15 mai 2002 passée entre la Ville et l'association AREAT pour la Gestion et l'Animation de l'Aire de Stationnement Municipale des Gens du Voyage de Courtine. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à l'association A.R.E.A.T. une subvention d'un montant de 324 923,30 € pour l'année 2015,
- **IMPUTE** cette dépense au chapitre 65, compte 65748, fonction 520 de l'enveloppe de l'Action Sociale,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer l'avenant n°14 à la convention du 15 mai 2002 conclue entre la Ville et l'A.R.E.A.T.

- RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR -

17 - VIE ASSOCIATIVE - CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenants aux conventions d'objectifs passées entre la Ville d'Avignon et diverses associations labellisées "Carte temps libre et aide aux loisirs" - Autorisation de signer. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les plafonds 2015 de remboursement des droits « Carte temps libre » et « Aide aux loisirs » aux associations labellisées. Soit un montant total de : 29 050 €.
- **IMPUTE** ces dépenses sur la ligne budgétaire chapitre 65, compte 65 748, fonction 8249 Politique de la Ville.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les avenants correspondants et tous les documents à intervenir.

- **ADOPTE** -

18 - VIE ASSOCIATIVE - CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Conventions et avenants aux conventions d'objectifs passées entre la Ville d'Avignon et diverses associations développant des actions en direction de l'Enfance et de la Jeunesse - Autorisation de signer. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes des conventions d'objectifs et des avenants
- **ACCORDE**, pour l'année 2015, les acomptes proposés sur les subventions prévisionnelles aux associations : l'AHARP : 67 900 €, Le Club des Petits : 85 400 €, Les Maisons du Monde : 23 188 €, Avignon Jeunes : 23 526 €, Centres de Vacances et de Loisirs Ville d'Avignon : 22 103 €, Gestion MPT Champfleury : 9 237 €, Animation du Territoire Ouest d'Avignon : 24 140 €, ESC Croix des Oiseaux : 15 504 €, Centres social la Fenêtre : 8 901 €, Spots Loisirs Culture d'Orel : 36 941 €, Centre social l'Espélido : 102 689 € et une subvention de 69 727 € pour La Bourquette. Soit un total de 489 256 €
- **IMPUTE** ces dépenses sur la ligne budgétaire 65.8249.65748 Politique de la Ville
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer les conventions d'objectifs et les avenants correspondants et les documents à intervenir.

- **ADOPTE** - **N'ont pas pris part au vote : Mme MAZARI-ALLEL, Mme HADDAOUI représentée par Mme LICHIERE.**

19 - CENTRES DE LOISIRS : Recrutement d'animateurs pour le fonctionnement du Centre de Loisirs de Châteauneuf de Gadagne. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la création des postes saisonniers précisés en annexe de la présente délibération,
- **FIXE** les grilles de rémunération correspondantes telles que définies en annexe de la délibération,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 012, compte 64131, fonction 421
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir en exécution de la présente délibération.

- **ADOPTE** -

20 - SPORTS : Avenants aux conventions annuelles d'objectifs fixées entre la Ville et les Clubs sportifs avignonnais - Subvention pour la saison 2014/2015.. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes des avenants aux conventions d'objectifs,
- **AUTORISE** le versement des acomptes,
- **IMPUTE** la dépense sur le compte 65/402/65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les avenants et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOpte** -

21 - URBANISME - CESSIONS : Cession au Conseil Régional de la région P.A.C.A de 3 parcelles en section BW pour 9 939 m² au prix de 23 853 euros.. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de céder au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur les parcelles cadastrées BW 81 pour 4 140 m², BW 144 pour 1 254 m² et BW 147 pour 4 545 m² soit au total 9 939 m² sises lieu dit Chatebrun,
- **DECIDE** que cette cession aura lieu au prix de 2,40 € le m² soit 23 853 €,
- **IMPUTE** la recette au chapitre 77, compte 775, fonction 01,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOpte** - **Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. GROS.**

22 - VOIRIE - CLASSEMENT/ DÉCLASSEMENT DE VOIRIES : Déclassement d'une fraction de domaine public communal cadastrée en section IR d'une superficie de 96 m² située le long du chemin des Neuf Peyres.. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** le déclassement d'une fraction de domaine public communal, d'une superficie de 96 m², cadastrée IR 583, située le long du chemin des Neuf Peyres,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte relatif à la présente délibération.

- **ADOpte** -

23 - DOMAINE PUBLIC : Avenant n°1 à la convention d'occupation de places de stationnement et de partage des charges de chauffage et de climatisation pour l'Opéra GRAND AVIGNON.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du 18 juillet 2013,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

24 - DOMAINE : Conclusion d'un nouveau bail avec l'Etat pour le poste de Police Nationale de Montfavet.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la conclusion avec l'Etat (Ministère de l'Intérieur) d'un nouveau bail à titre gracieux pour une durée de 20 ans, concernant un ensemble immobilier sis annexe du Centre Administratif situé Square des Cigales à AVIGNON, secteur de MONTFAVET, cadastré section BH n° 16 pour 43a et 30 ca, constitué de locaux à usage de bureaux d'une superficie utile de 121 m² ainsi que d'un garage d'une superficie de 34 m²,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer ce bail et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOPTE** -

25 - FINANCES : Admission en non valeur d'une taxe locale d'équipement.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** l'admission en non valeur de la taxe locale d'équipement mise en recouvrement à l'encontre de M. Sébastien GERIN, au titre du permis de construire n°0071010242, pour un montant de 524 € (correspondant à la demande n°2014/024/084033-U du comptable public, responsable du Centre des Finances publiques du Vaucluse chargé des amendes).

- **DECIDE** que la somme considérée sera prise en charge sur les montants de taxe d'aménagement urbain

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

26 - FINANCES : Régie de recettes "mise en fourrière municipale" de véhicules - Demande de remise gracieuse et de décharge de responsabilité suite à un constat de déficit lié à de la fausse monnaie.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** la remise gracieuse et la décharge de responsabilité à M. Guy BRUNEL, régisseur titulaire, relatives au déficit de 70 € (soixante dix euros) constaté dans les comptes de la régie créée pour l'encaissement des droits de mise en fourrière de véhicules (code Hélios 002815),

- **DECIDE** d'émettre un mandat de 70 €, sur l'exercice 2015, au compte 678 du budget principal, pour que le Trésorier municipal d'Avignon puisse solder le compte 429 « déficit et débet du régisseur »,

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

27 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2015 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **17 938,00 €**
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748.

- ADOPTE -

28 - PERSONNEL : Recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'ouverture des postes nécessaires pour faire face aux besoins saisonniers de la commune
- **FIXE** la rémunération des agents concernés comme définie
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget et de l'exercice en cours
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les contrats de recrutement des agents non titulaires

- ADOPTE -

29 - CIMETIÈRES - TARIFS : Réajustement des tarifs des concessions perpétuelles dans les cimetières communaux.. M. Michel GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les nouveaux tarifs des concessions perpétuelles à compter du 1^{er} mai 2015 en prenant en compte le montant des droits d'enregistrement perçus par le département au taux de 4,50 au lieu de 3,80, la taxe additionnelle de 1,20 % perçue au profit de la commune de situation de l'immeuble ou d'un fonds de péréquation départemental (article 1584 du CGI) restant inchangé; le prélèvement de 2,37 % pour frais d'assiette et de recouvrement perçu par l'État étant calculé sur le droit départemental à 4,50 % (article 1647 V – a du CGI).
- **IMPUTE** la recette au chapitre 70 compte 311 fonction 026 et la dépense au chapitre 011 compte 637 fonction 0201
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

30 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Election des Adjoints - Vote sur le maintien de Monsieur Jean-Pierre CERVANTES dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.. Mme Cécile HELLE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- M. Jean-Pierre CERVANTES n'est pas maintenu dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

- PREND ACTE - N'ont pas pris part au vote : Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme MAS, Mme RIGAUT, M. MARCUCCI représenté par Mme DUPRAT, Mme DUPRAT, M. PALY.

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu.

X X X

La séance est levée à 20 H 20 par Mme le Maire, Présidente.

X X X

Compte rendu de la séance du conseil affiché 28 Avril 2015 -

X X X